

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20230506

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Dollon, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

17 mai 2023

MM. BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GUIBERT Aris, JAMOIS Xavier, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires.

Date d'affichage

17 mai 2023

Étaient excusés :

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 31

Votants : 36

M. BORDEAU Christian
M. CHÉRON Michel
M. DARROY Claude donne pouvoir à Philippe LEBERT
M. FOUCAULT Yves
M. GRÉMILLON Patrick
M. LABURTHE-TOLRA Benjamin donne pouvoir à Michel LEROY
M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à Éléonora STERBA
M. PARIS Hubert
M. PITOOU Jean-Philippe donne pouvoir à Catherine MENU
Mme BESNIER Claire donne pouvoir à Jean-Pierre MARIAIS
Mme RENARD Candy

Monsieur MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : BUDGET Annexe SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF
DECISION MODIFICATIVE**

Vu le vote des budget prévisionnels 2023,

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il faut procéder à une décision modificative sur le budget SPANC :

✓ Dépenses d'exploitation

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP 2023	proposition DM1	Nouveau montant
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	922	- €	1 000,00 €	1 000,00 €

✓ Recettes d'exploitation

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP 2023	proposition DM1	Nouveau montant
70	7062	Redevances d'assainissement non collectif	922	38 000,06 €	1 000,00 €	39 000,06 €

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la décision modificative exposée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

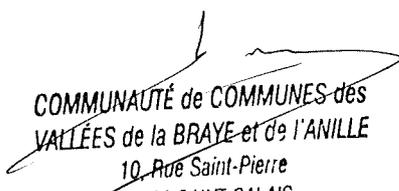
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 26 mai 2023

Le Président,

Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS